



COMMISSAIRE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE

C.C. Cab-rés. cl
CRM.PRES.10APR18 9:36

Québec, le 10 avril 2018

Monsieur Jacques Chagnon
Député de Westmount–Saint-Louis
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue de Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous fais parvenir, pour dépôt à l'Assemblée nationale, les orientations institutionnelles du Commissaire à l'éthique et à la déontologie (ci-après « Commissaire ») pour la période 2018-2022. Ce document est le fruit d'une démarche par laquelle j'ai cherché, de concert avec mon équipe, à positionner notre institution pour les prochaines années en définissant les valeurs et la vision qui nous guideront dans l'exécution de notre mission. Trois grands champs d'intervention prioritaires ont aussi été ciblés afin de structurer nos actions tout au long de mon mandat, à savoir la formation et l'accompagnement, la communication ainsi que le développement de notre expertise.

Le dépôt de ces orientations aujourd'hui marque le lancement d'une nouvelle phase de développement pour le Commissaire. Il s'agit du premier exercice de ce genre pour notre organisation. Même si nous ne sommes pas tenus de produire un plan stratégique, il m'apparaissait essentiel de mener une telle réflexion afin de mieux faire connaître notre travail et de rendre compte de celui-ci. Je m'engage d'ailleurs à faire état annuellement, dans notre rapport d'activité, des gestes posés pour matérialiser les orientations que nous mettons de l'avant.

Vous constaterez également que le document reflète l'identité visuelle repensée du Commissaire et marque la première utilisation de notre nouveau logo. Les lignes simples et épurées de ce nouveau logo évoquent, entre autres, la confiance et la clarté et ses trois courbes sont une représentation des acteurs sur lesquels repose la mise en œuvre du *Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale* (RLRQ, chapitre C-23.1), à savoir le Commissaire, la clientèle et les citoyens.

Cette nouvelle image sera désormais utilisée dans toutes nos publications et communications de même que sur notre site Internet. D'ailleurs, dans une optique d'amélioration de la communication auprès des élus et du public, nous travaillons en ce moment à la refonte de ce site afin de le rendre plus convivial, d'inclure plus de contenu didactique et de fournir aux personnes concernées des outils pratiques pour remplir leurs obligations déontologiques.

Toutes ces démarches s'inscrivent dans une volonté de mener notre mission de manière efficace afin de mieux servir les députés et leur personnel dans leurs efforts pour respecter les principes éthiques et les règles déontologiques qui leur incombent, et ce, dans une perspective de maintien de la confiance des citoyens dans les institutions démocratiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La Commissaire,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a series of loops and a final flourish.

Ariane Mignolet

p. j. Orientations institutionnelles



NOTRE MISSION

Veiller au respect des principes éthiques et à l'application des règles déontologiques qui doivent guider la conduite des membres de l'Assemblée nationale et de leur personnel.

NOS FONCTIONS

Conseiller et accompagner les membres de l'Assemblée nationale et leur personnel, notamment en donnant des avis, en produisant des lignes directrices et en organisant des activités de formation.

Faire enquête lorsque des motifs raisonnables permettent de croire que des manquements ont pu être commis.

Informer le public sur les règles prévues et leur signification en lien avec la charge de membre de l'Assemblée nationale ou le travail des membres de leur personnel.

NOTRE VISION

Une institution centrale dans la promotion d'une culture politique respectueuse des principes éthiques et des règles déontologiques inhérents à une saine démocratie, et ce, tant au bénéfice des membres de l'Assemblée nationale que des citoyens du Québec.

NOS VALEURS

CONFIANCE
CONFIANCE
INDÉPENDANCE
INDÉPENDANCE
INTÉGRITÉ
INTÉGRITÉ
OBJECTIVITÉ
OBJECTIVITÉ
RIGUEUR
RIGUEUR
RESPECT
RESPECT

NOS CHAMPS D'INTERVENTION PRIORITAIRES



FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT

Assurer une formation et un accompagnement adéquats des **membres de l'Assemblée nationale et de leur personnel** dans leurs réflexions éthiques et dans l'accomplissement de leurs obligations déontologiques. À cet effet :

- Augmenter l'offre de formation pour répondre aux besoins des membres de l'Assemblée nationale et de leur personnel.
- Développer des contenus didactiques et des outils pratiques pour informer les membres de l'Assemblée nationale et leur personnel sur les règles en vigueur et les aider à s'y conformer.



COMMUNICATION

Sensibiliser le **public** à la mission de l'institution, à la dimension éthique du travail des membres de l'Assemblée nationale et de leur personnel ainsi qu'aux obligations déontologiques de ces derniers. À cet effet :

- Rendre plus accessibles des contenus pédagogiques à l'intention du public et de l'information sur nos activités par le biais de notre site Internet et des réseaux sociaux.
- Développer des partenariats pour élargir la diffusion de contenus auprès de différents publics.



DÉVELOPPEMENT DE L'EXPERTISE

Faire du **Commissaire à l'éthique et à la déontologie** une institution performante au cœur de l'application des principes éthiques et des règles déontologiques. À cet effet :

- Assurer la consolidation au sein de notre équipe d'une expertise multidisciplinaire favorisant la réalisation de notre mission.
- Enrichir notre savoir-faire par la veille informationnelle, la recherche et les partenariats de manière à s'inspirer des meilleures pratiques dans notre domaine.

